



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 septembre 2023

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Ce 20 septembre 2023 à Riyad (Arabie saoudite), le Comité du patrimoine mondial a inscrit 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce dossier met en lumière 139 lieux de mémoire, situés le long du front occidental en France, en Wallonie et en Flandre.

Pour le **Ministre-Président wallon**, Elio Di Rupo :

« Cette reconnaissance est un honneur pour la Wallonie car ces sites ont un extraordinaire pouvoir de **réconciliation entre les peuples**. Leur inclusion au patrimoine mondial est aujourd'hui plus pertinente que jamais. Elle nous incite à construire ensemble un monde de paix et **la Wallonie est fière de participer à ce message par son patrimoine**. Cette reconnaissance internationale reflète l'engagement constant de la Wallonie envers le patrimoine et sa contribution significative à la promotion de la paix à l'échelle mondiale. Ces valeurs fondamentales constituent le **socle du mandat exercé par la Wallonie** avec la Belgique et les deux autres régions **au sein du Comité du Patrimoine mondial**, où nous siégerons jusqu'en 2025. »

La **Ministre wallonne du Patrimoine**, Valérie De Bue, se réjouit de cette annonce :

« L'inscription de **ces sites en Wallonie célèbre la diversité de ce riche patrimoine**. Ils ont été conçus par des architectes et paysagistes renommés, permettant à chaque nation d'exprimer son identité et sa culture. Ce patrimoine architectural et paysager d'une valeur universelle exceptionnelle, maintenant reconnue par l'UNESCO, est à la hauteur de la mémoire des victimes et de la réconciliation des peuples au travers d'une mémoire maintenue vivante. »

Le **Ministre-Président flamand**, Jan Jambon, et le **Ministre flamand du Patrimoine**, Matthias Diependaele, déclarent :

« Le Gouvernement de Flandre est très heureux que le Comité du patrimoine mondial ait placé ces cimetières et sites commémoratifs de la Première Guerre mondiale sur la Liste du patrimoine mondial. Ce sont des cimetières et des monuments qui rassemblent des gens du monde entier pour **commémorer les victimes de la guerre**. Cette commémoration est une tradition vivante. Pensez par exemple, en Flandre, à la sonnerie aux morts qui retentit chaque soir à la Porte de Menin, à Ypres. Ces lieux sont également importants pour diffuser **le message de paix "plus jamais la guerre"**. »

139 sites architecturaux et paysagers remarquables

La proposition d'inscription comprend 139 sites : 16 en Wallonie, 27 en Flandre et 96 en France. Les biens de la série ont été sélectionnés avec soin pour rendre hommage aux victimes de ce conflit, venues de 130 pays actuels.

Puissants symboles de réconciliation et d'égalité, ils honorent chaque soldat allié ou ennemi sans distinction d'origine géographique ou sociale. La dimension mondiale de cette nomination, et son message universel de paix, sont d'une actualité frappante au regard de l'actualité internationale.

Un triomphe après plusieurs années d'efforts et de collaboration

Cette prestigieuse reconnaissance vient couronner vingt années de travail et de collaboration étroite entre les administrations wallonne, flamande, française et les gestionnaires de sites.

Le dossier est le fruit d'un minutieux travail d'équipe entre l'Agence wallonne du Patrimoine, l'Agence flamande du Patrimoine et l'Association française des sites et paysages de mémoire de la Grande Guerre. En outre, plusieurs partenaires locaux et les principaux gestionnaires des sites concernés ont été étroitement impliqués.

En effet, depuis plus de 100 ans, de nombreux organismes tels que la *Commonwealth War Graves Commission*, le *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* et l'*American Battle Monuments Commission* sont les gardiens de ce patrimoine, aujourd'hui reconnu par l'UNESCO.

Un message de paix à résonance internationale

Cette nouvelle inscription n'est pas seulement une grande nouvelle pour la Wallonie, la Flandre et la France. La mémoire et les valeurs de ces sites extraordinaires sont une fierté pour plus de 130 pays actuels. Cette reconnaissance mondiale est un formidable

message de fraternité pour les patries de ces soldats, venus des quatre coins du monde, qui reposent dans nos régions.

Aujourd'hui, ces sites sont des lieux de rencontre multiculturels qui rassemblent des visiteurs du monde entier. S'y côtoient les descendants des victimes et les communautés locales. Ils invitent à la réflexion et à la réconciliation, des valeurs fondatrices portées par l'UNESCO.

À propos de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial

Créée au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'UNESCO est la branche culturelle et scientifique des Nations Unies. Sa mission est *"d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes"*.

Le Comité du patrimoine mondial est composé de 21 pays qui siègent pour un mandat de quatre ans. La Belgique et ses régions de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre, ont été élues en 2021 jusqu'en 2025. Ce Comité est garant de la protection des sites inscrits en adoptant des mesures de conservation. Chaque année, il décide également de l'inscription ou du retrait des biens sur la Liste du patrimoine mondial.

L'inscription des sites funéraires et mémoriels est un message puissant. Elle soutient le rôle de la Belgique à l'UNESCO, renforçant ainsi les valeurs de nos régions au service de la paix, de l'égalité et de la réconciliation entre les nations.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Dossier de presse joint à ce communiqué

CONTACTS PRESSE

Cabinet du Ministre-Président : Sylvain Jonckheere | Porte-parole
0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

Cabinet de la Ministre du Patrimoine : Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

Agence wallonne du Patrimoine : Étienne Sermon | Directeur de la Promotion du Patrimoine
0471/44.71.52 – etienne.sermon@awap.be